

Première réunion de l'ensemble des préfets concernés organisée par le Préfet coordonnateur sur le loup

Le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur sur le loup a réuni le 29 octobre dernier les Préfets et services de l'État des départements et régions concernés par la présence avérée ou occasionnelle du loup ainsi que les représentants des ministères en charge de l'écologie, de l'agriculture et de l'ONCFS.



Le Préfet coordonnateur a invité la FRAPNA et la FRSEA à venir témoigner en début de réunion. Une contrainte de dernière minute n'a pas permis à la FRSEA d'être présente.

Le témoignage de la FRAPNA et les échanges constructifs qui ont suivis ont été appréciés de tous.



Le Préfet a ensuite rappelé les dispositions relatives à la conservation de l'espèce ainsi que les enjeux du plan dont le principal est **la diminution de la pression de prédation en préservant l'existence du loup.**

Les principaux volets du plan ont fait l'objet d'un état des lieux : population de loups, indemnisation, mesures de protection, dommages et protocole d'intervention.

Le Préfet a soumis au débat plusieurs **propositions d'adaptation des mesures relatives à l'indemnisation et aux interventions sur la population de loups** pour en améliorer la réussite. Ces propositions ont fait largement consensus en séance et ont été complétées par des courriers de nombreux Préfets.

La synthèse a été adressée à la Ministre de l'écologie le 27 novembre dernier.

Dès la réponse de la Ministre connue, le Préfet coordonnateur en fera le retour vers chacun des acteurs qu'il a reçu (APCA, FNSEA, FNO, FNE, FRAPNA) ainsi qu'aux Présidents de Parcs Nationaux qui lui ont également fait part de leurs propositions.



Le Préfet coordonnateur a clairement exposé la **méthode de coordination** qu'il entendait mettre en œuvre pour affronter ensemble une situation qui se révèle être durable.

Il a souligné le rôle d'appui qu'offre l'équipe que forment la DREAL et la DRAAF RA pour traiter correctement et efficacement cette mission et favoriser la bonne mise en place des dispositions du plan.

Il a également insisté sur le caractère primordial de la **communication** pour réaliser cette mission de coordination. Les principaux outils en constituaient dans le dossier sur table.

Projection d'un film illustrant le travail des chiens de protection



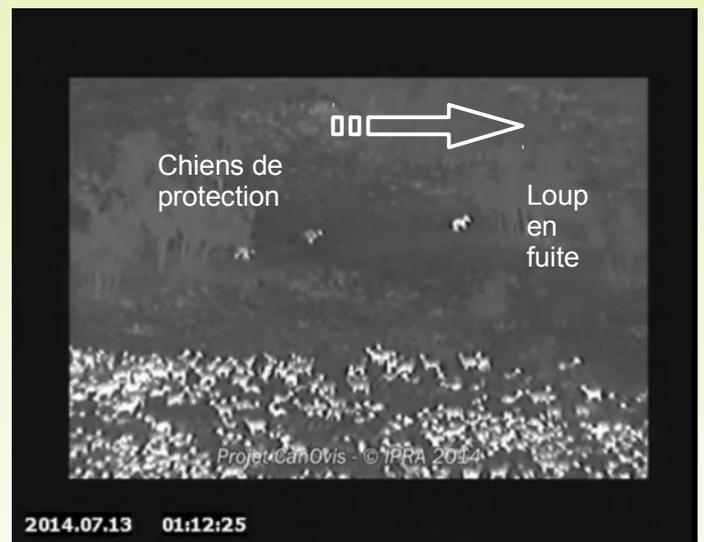
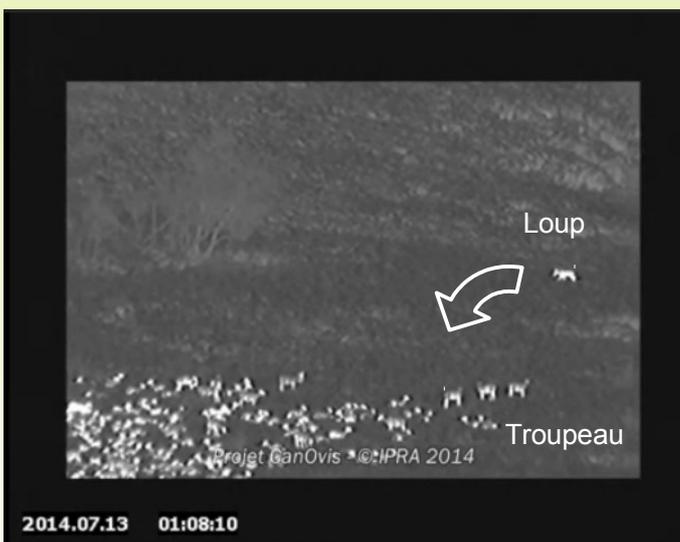
Au cours de la séance, la projection d'un extrait du film réalisé par l'Institut pour la Promotion et la Recherche sur les Animaux de protection (IPRA) dans le cadre du **projet Canovis**, a retenu toute l'attention de l'assistance.

Ce projet, dont l'enjeu est de réduire le risque de la prédation du loup sur les troupeaux domestiques est un programme de recherche sur les relations entre loups, troupeaux et chiens de protection afin d'améliorer l'efficacité de ces derniers et optimiser les autres méthodes de prévention contre les loups prédateurs.

Participant au recueil des données de terrain, des vidéos sont réalisées en caméra thermique sur différentes unités pastorales du Parc National du Mercantour (Alpes-Maritimes) et de Canjuers (Var).

Le film projeté a illustré les interactions nocturnes complexes entre chiens de protection, loups et troupeaux, en particulier des tentatives d'attaque avortées grâce à la présence des chiens de protection.

Les deux illustrations ci-dessous présentent une tentative d'attaque d'un troupeau en couchade libre et la mise en fuite du loup par 2 chiens de protection.



Source : Projet CanOvis – IPRA 2014

La coordination du plan loup

Point sur les courriers du préfet coordonnateur

21 octobre 2014 : Le préfet coordonnateur a missionné l'ONCFS pour expérimenter dans le cadre d'un tir de prélèvement, l'usage d'une camera thermique et pour étudier la réaction de chiens affinés sur la voie du loup.

Le 31 octobre 2014, le Directeur général de l'ONCFS a répondu au préfet pour lui indiquer qu'il avait confié à ses équipes le soin de mettre en œuvre ces deux projets.

22 octobre 2014 : Le préfet coordonnateur indique à la Ministre de l'Écologie qu'il est favorable à la possibilité d'autoriser des tirs de défense dans le cœur du Parc national des Cévennes, compte tenu de sa spécificité de parc habité.

7 novembre 2014 : Le Préfet coordonnateur a saisi la Ministre en charge de l'écologie sur l'application de l'article 44 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. La réponse de la Ministre en date du 10 novembre 2014 a été adressée le 25 novembre 2014 à l'ensemble des préfets.

27 novembre 2014 : Le Préfet coordonnateur a communiqué à la Ministre en charge de l'écologie des propositions d'évolution des textes relatifs au plan loup.

Rencontres du préfet coordonnateur avec les acteurs du plan loup

23 octobre 2014 : Rencontre avec les représentants de la FNSEA, l'APCA et FNO.

28 octobre 2014 : Rencontre avec les représentants de FNE et de la FRAPNA.

29 octobre 2014 : Réunion de l'ensemble des préfets concernés par le loup.

Participation de la DREAL et de la DRAAF Rhône-Alpes aux réunions locales

17 octobre 2014 : Réunion des services de l'administration sur la construction du dispositif de protection des troupeaux 2015.

21 octobre 2014 : Présentation du plan loup aux professionnels agricoles du département de la Haute-Loire.

5 novembre 2014 : Accompagnement technique pour la mise en place des mesures de protection en Haute-Loire.

12 novembre 2014 : Installation de la cellule de veille du département des Ardennes.

26 novembre 2014 : Participation à l'atelier d'échanges d'expériences avec les fédérations des chasseurs du Nord-Est de la France.

28 novembre 2014 : Participation au bilan 2014 de l'étude CanOvis dans le département des Alpes-Maritimes.

4 décembre 2014 : Participation au bilan de l'expérimentation « déclaration des dommages » dans le département des Hautes-Alpes.

Mise en œuvre du protocole d'intervention sur la population de loups

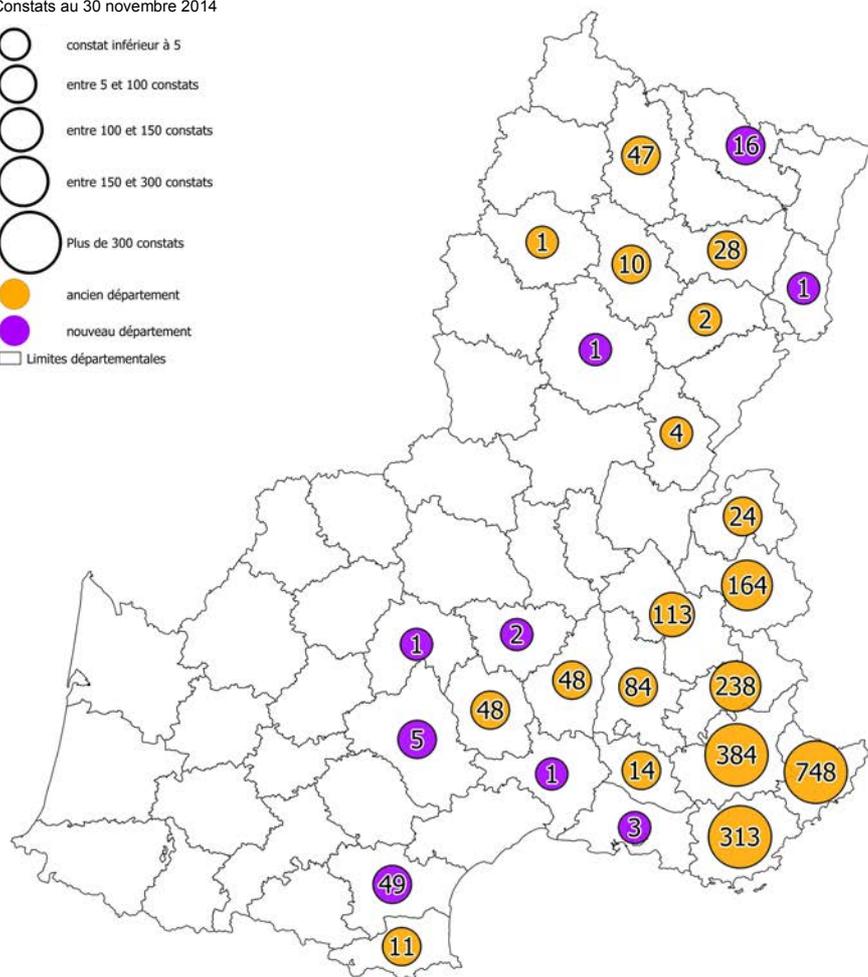
Depuis le 1er juillet 2014, les préfets ont autorisés :

- 400 tirs de défense dont 50 tirs de défense renforcée ;
- 39 tirs de prélèvement dont 23 selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 5 août 2014.
- 7 arrêtés ont été attaqués, 5 ont été suspendus.

CHIFFRES au 30 novembre 2014


 Nombre de constats de dommages établis par département du 1er janvier à 30 novembre 2014

Constats au 30 novembre 2014



Données Géoloup au 30 novembre 2014

Auteur : DREAL Rhône-Alpes / SCARDD / JDD - 2014
Sources : Kin Cédric - Données réglementaires DREAL Rhône-Alpes 2014

Au 30/11/2014

2360 constats établis

8428 victimes constatées

Par rapport au 30/11/2013

19 % de constats établis en +

31 % de victimes constatées en +

Moins de constats établis dans 9 départements :

Ain
 Alpes-Maritimes
 Aube
 Doubs
 Drôme
 Haute-Marne
 Haute-Saône
 Haute-Savoie
 Vosges

Plus de constats établis dans 19 départements :

Alpes-de-Haute-Provence
 Ardèche
 Aude
 Aveyron
 Bouches-du-Rhône
 Cantal
 Côte d'Or
 Gard
 Haut-Rhin
 Haute-Loire
 Hautes-Alpes
 Isère
 Lozère
 Meuse
 Moselle
 Pyrénées-Orientales
 Savoie
 Var
 Vaucluse

Au 30/11/2014

14 loups prélevés
dans le cadre d'autorisations préfectorales de prélèvement :

3 tirs de défense
 1 tir de défense renforcée
 7 tirs de prélèvement au cours de battues au grand gibier
 2 tirs de prélèvement au cours de chasses à l'approche aux grand gibier
 1 tir de prélèvement à l'affût par l'ONCFS

1 loup accidenté : collision routière sur l'A8

Données Géoloup au 30 novembre 2014



Zoom sur ...

... la communication

2 sites dédiés

le site de l'État consacré au loup

<http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr/>

N'hésitez pas à le consulter ou à inviter vos interlocuteurs à s'y reporter pour des informations sur :

- le loup
- l'élevage et le pastoralisme
- les dégâts à l'élevage
- la protection des troupeaux et la prévention des attaques

mais aussi :

- le Plan d'action national loup 2013 – 2017
- le bilan mensuel des dommages
- le bilan mensuel de la mise en œuvre du protocole d'intervention sur la population de loups
- les bulletins du Réseau loup édités et publiés par l'ONCFS Direction des Études et de la Recherche-CNERA Prédateurs et Animaux Déprédateurs Équipe Loup - Lynx



en complément, pour les services de l'État, le site intranet de la DREAL Rhône-Alpes

- la réglementation en vigueur :
 - les modèles d'arrêtés préfectoraux
 - le guide d'utilisation de l'application Géoloup
 - la procédure d'alerte en cas de destruction ou de blessure d'un loup
 - les procédures
 - les textes réglementaires
- les réunions du GNL et groupes de travail
- le détail des outils de communication diffusés par la DREAL Rhône-Alpes et disponibles auprès des DDT(M)



- prochainement : une rubrique juridique